

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 décembre 2018

### Délibération n°2018-55 portant approbation de la fusion des unités mixtes de recherche de Physique

- Vu** le code de l'éducation ;  
**Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'Ecole normale supérieure ;  
**Vu** le règlement intérieur de l'Ecole normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la création de l'UMR « laboratoire de physique de l'ENS ou LPENS » au 1<sup>er</sup> janvier 2019, résultant de la fusion des UMR de physique suivantes :

- Laboratoire Pierre Aigrain (LPA)
- Laboratoire de physique théorique de l'Ens (LPT)
- Laboratoire de physique statistique (LPS)
- Ainsi que du laboratoire de radioastronomie du LERMA.

#### **Nombre de membres en exercice :**

Présents : 17	Pour : 23 voix
Procurations : 7	Contre : -
Votants : 24	Abstention : 1 voix

Délibération adoptée

Fait à Paris, le 3 décembre 2018

Le Président du Conseil d'administration



François HARTOG

Modalités de recours contre la présente délibération :

*En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Directeur de l'ENS et/ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Paris.*

**Mise en ligne le : 3 décembre 2018**